



# MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

## DE *Renaison*

Vous venez de vous inscrire à la Médiathèque Municipale de Renaison et nous vous en remercions.

Depuis novembre 2024, notre médiathèque a rejoint le réseau des médiathèques de Roannais Agglomération. Vous bénéficiez désormais d'une carte unique pour emprunter des documents à : Roanne Mably, Roanne Le Mayollet, Le Coteau, mais aussi Ambierle, Lentigny, Ouches, Pouilly-les-Nonains, Renaison, Saint-André-Apchon, Saint-Germain-Lespinasse, Saint-Haon-le-Châtel, Saint-Haon-le-Vieux, Saint-Jean-Saint-Maurice-sur-Loire, Saint-Léger-sur-Roanne et Saint-Romain-la-Motte (*liste des communes mise à jour en novembre 2024*)... et ce réseau va continuer de s'agrandir !

### Médiathèque de Renaison

A la Médiathèque nous achetons régulièrement des nouveautés. Vous trouvez un grand choix de romans y compris policiers, des BD, des documentaires, des livres lus (adultes et enfants), des CD, des DVD...

**Vous pouvez emprunter 5 documents par carte, tous supports confondus.**

Dès votre inscription, vous obtenez un identifiant et mot de passe (envoyé par mail ou ci-dessous) pour accéder au portail en ligne :

Adresse du site : <https://roannais-agglomeraton.bibli.fr>

Identifiant : .....

Mot de passe : .....

Votre compte vous donne accès à toutes les médiathèques du réseau et surtout à de nouveaux services. Vous pouvez consulter le catalogue, réserver ou prolonger vos prêts, profiter de la presse, de la vidéo à la demande et de la musique en streaming...

### Médiathèque Départementale de la Loire (MDL)

Nous pouvons vous réserver aussi des documents auprès de la MDL.

Vous pouvez également accéder au portail de la Médiathèque Numérique de la Loire en allant sur le site : <https://mediatheque-numerique.loire.fr> et vous inscrire... Vous pourrez également profiter des mêmes services !

*Nous vous invitons à consulter ces deux sites pour découvrir tous les services proposés.*

Nous attirons votre attention sur le fait que tous les documents empruntés sur la même période dans plusieurs médiathèques s'ajoutent. **Vous avez droit à 20 documents par carte**, tous supports confondus. Si vous arrivez au maximum, votre compte est bloqué dans toutes les médiathèques du réseau jusqu'aux retours des documents.

**La durée du prêt est de 28 jours** (prolongation possible). 3 rappels sont envoyés au 10<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup> et 30<sup>ème</sup> jour de retard. Passé le délai de 3 mois de retard, votre dossier est transmis en Trésorerie pour recouvrements. Merci de bien respecter ces délais.

**Les bénévoles des permanences sont présentes pour vous renseigner... N'hésitez pas à leur poser des questions !**

*La lecture est à portée de main grâce à la mise en réseau des Médiathèques...*

*nous vous attendons très nombreux !*

*Et n'oubliez pas, l'accès est libre et gratuit.*